

MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DE L'INSPECTEUR GENERAL D'HYGIENE ET DE SECURITE

RECOMMANDATIONS	CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE	MODALITES
Réunion du CHS chaque semestre		
Calendrier et méthodologie des visites de locaux		
Suivi des cahiers d'hygiène et de sécurité		
Formation thématique des membres du CHS et des ACMO (au delà des formations obligatoires)		
Suivi des accidents du travail et des maladies professionnelles		
Mise en place du plan de prévention en cas d'intervention d'entreprises extérieures		
Achat d'équipements de protection individuelle		

Suivi des visites annuelles et quinquennales de la médecine de prévention		
Prévention en matière d'alcoolisme, d'usage de drogue et d'information sanitaire		
Accueil des personnes handicapées et aménagement de leur poste de travail		
Mise en œuvre du document unique d'évaluation des risques professionnels		
Plan de prévention du risque routier		
Suivi de la circulaire souffrance au travail		